

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi 17 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 05 février 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **17**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M FIORONI Stéphane - M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : M. DERAMBURE Reynald à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Association nationale des villes et territoires accueillants : Renouvellement Adhésion

N°20260217-24

Rapporteur : Mme Isabelle HAUBER-IMBERT

Annexe : Charte de l'Association Nationale des Villes et territoires Accueillants (ANVITA)

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre a eu l'occasion à plusieurs reprises d'affirmer son caractère de ville ouverte sur l'Europe et le monde, et son choix d'être une commune d'accueil pour les personnes cherchant à y trouver refuge.

C'est en cela qu'elle accueille dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse, l'Abri Janvier, annexe des Refuges Solidaires de Briançon.

Dans ce contexte marqué par une crise migratoire, l'équipe municipale souhaite aujourd'hui réaffirmer les valeurs d'hospitalité et de solidarité de Guillestre en renouvelant son adhésion à l'Association Nationale des Villes et territoires Accueillants (ANVITA) et en adoptant sa charte.

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), créée en 2018, représente un réseau national regroupant plus de 80 territoires et 50 personnes élues à titre individuel qui tous et toutes, partagent les valeurs de solidarité et d'inclusion en défendant l'accueil inconditionnel sur leur territoire.

Madame la conseillère municipale ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Guillestre d'être en lien avec un réseau permettant de se réunir sur les mêmes enjeux, de partager les pratiques, d'être en lien avec une multitude d'acteurs des migrations et agir collectivement en démontrant que des solutions dignes sont possibles et adaptées à chaque situation locale ;

VU la charte annexée à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 09 février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la charte annexée à la présente ;
- **DECIDE** du renouvellement de l'adhésion de la commune de Guillestre à l'ANVITA ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer la charte de l'association et tous documents y afférents ;
- **VALIDE** l'inscription de la cotisation annuelle de 70 € au titre de l'année 2026 au budget général 2026.
- **DESIGNE** Mme Isabelle Hauber-Imbert élue référente pour le suivi de l'adhésion.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 19 février 2026,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 FEV. 2026
Publié le : 23 FEV. 2026

